

**SÉANCE DU CONSEIL  
DU 1<sup>er</sup> MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le premier mars à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté de Communes CAZALS-SALVIAC dûment convoqués se sont réunis à Salviac, sous la présidence de M. André BARGUES, Président.

*Nombre de membres en exercice : trente.*

*Date de convocation : 23 février 2018.*

*Présents :* Mesdames et Messieurs ANNÈS Jean, AUBRY Richard, BARGUES André, BÉNAZÉRAF Catherine, BLANC Madeleine, COURNAC Jean-Marie, DELPECH Anne-Marie, DUPUY Jacques, FAUCON Alain, FIGEAC Michel, FIGEAC Mireille, GUITOU Jean-François, IRAGNES-COLIN Viviane, MARLARD Pierre, MARTEL Jean-Luc, MARTIN Thierry, RUSCASSIE Philippe, VAYSSIÈRES André et VILARD Gilles.

*Absents :* ALAZARD Laurent (pouvoir à MARTIN Thierry), BESSIÈRES Rosette (pouvoir à BLANC Madeleine), BONAFOUS Jérôme (pouvoir à ANNÈS Jean), COSTES Serge (pouvoir à DUPUY Jacques), DOMINGUES Magali (pouvoir à COURNAC Jean-Marie), GAIRIN Marie-Jeanne (pouvoir à MARLARD Pierre), LAFON Joël (pouvoir à FIGEAC Mireille), PAUL Marcel, PÉRIÉ Pascal (pouvoir à FIGEAC Michel), ROUX Jacques (pouvoir à BARGUES André), VIGNAUD Fabienne (pouvoir à VILARD Gilles).

M. MARTIN Thierry a été élu secrétaire de séance.

**I. DÉLIBÉRATIONS****N°18.0103.01 - PROJET DE CONVENTION D'APPLICATION DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP)**

Le Président rappelle au conseil que les services de l'État et du Département du Lot ont initié conjointement, fin 2015, l'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), prévu par la Loi NOTRe pour chaque département.

Les EPCI ont été associés à cette démarche et le conseil a été tenu informé au fur et à mesure de l'élaboration du schéma, dont le diagnostic et le plan d'actions ont été transmis à chacun au printemps dernier. Il rappelle enfin que le conseil a émis un avis favorable au SDAASP du Lot par délibération du 20/04/2017, tout en demandant que la Région Occitanie soit associée à cette démarche pour les besoins en matière de transport, ce dernier conditionnant l'égalité d'accès aux services au public et constituant un point faible dans le Lot.

Afin de permettre la mise en application des actions inscrites au Schéma, il convient de conclure une convention précisant les modalités d'intervention de chacun. La collectivité s'engage ainsi, notamment, à participer aux instances de pilotage et de suivi (comité de pilotage et comité technique), à contribuer à l'observatoire permettant d'évaluer et de mesurer l'avancée des actions, à mobiliser les moyens, techniques et financiers utiles à la réalisation des actions prévues au schéma. La validité de la convention est de la même durée que le SDAASP soit 6 ans

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne pouvoir au Président ou son représentant en vue de la signature de la convention d'application du SDAASP.

**- MÊME SÉANCE -**

**N° 18.0103.02 – CONTRAT GÉNÉRAL DE REPRÉSENTATION AVEC LA SACEM POUR LES REPRÉSENTATIONS À L'ARSÉNIC**

Le Président propose aux membres du conseil de conclure un contrat général de représentation avec la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) qui confère à la communauté la faculté de représenter les œuvres actuelles ou futures qui constituent le répertoire de la société, créées par les auteurs, compositeurs de musique, éditeurs membres de la Sacem (œuvres musicales, musique d'œuvres audiovisuelles etc.), à l'occasion des représentations à l'Arsenic dans le cadre de la Saison culturelle.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne pouvoir au Président ou son représentant en vue de la signature d'un contrat général de représentation avec la Sacem pour les représentations à l'Arsenic.

**- MÊME SÉANCE -**

**N° 18.0103.03 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles VILARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° / Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		376 532,62	521 437,05		521 437,05	376 532,62
Opérations de l'exercice	2 651 051,97	3 498 090,07	2 588 035,20	2 640 211,66	5 239 087,17	6 138 301,73
<b>TOTAUX</b>	<b>2 651 051,97</b>	<b>3 874 622,69</b>	<b>3 109 472,25</b>	<b>2 640 211,66</b>	<b>5 760 524,22</b>	<b>6 514 834,35</b>
Résultats de clôture		1 223 570,72	469 260,59			754 310,13
Restes à réaliser			1 239 407,00	1 068 273,00	1 239 407,00	1 068 273,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 651 051,97</b>	<b>3 874 622,69</b>	<b>4 348 879,25</b>	<b>3 708 484,66</b>	<b>6 999 931,22</b>	<b>7 583 107,35</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>1 223 570,72</b>	<b>640 394,59</b>			<b>583 176,13</b>

2° / Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° / Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**- MÊME SÉANCE -**

**N° 18.0103.04 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE - RÉSEAU DE CHALEUR ET CHAUFFERIE**

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles VILARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° / Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE A CAZALS M4</b>						
Résultats reportés		6 915,55		19 533,80	0,00	26 449,35
Opérations de l'exercice	40 344,89	49 745,31	23 804,06	28 275,06	64 148,95	78 020,37
<b>TOTAUX</b>	<b>40 344,89</b>	<b>56 660,86</b>	<b>23 804,06</b>	<b>47 808,86</b>	<b>64 148,95</b>	<b>104 469,72</b>
Résultats de clôture		16 315,97		24 004,80		40 320,77
Restes à réaliser			0,00	0,00		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>40 344,89</b>	<b>56 660,86</b>	<b>23 804,06</b>	<b>47 808,86</b>	<b>64 148,95</b>	<b>104 469,72</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>16 315,97</b>		<b>24 004,80</b>		<b>40 320,77</b>

2°/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**- MÊME SÉANCE -**

**N°18.0103.05 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE - MULTIPLE RURAL À FRAYSSINET-LE-GÉLAT**

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles VILARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL A FRAYSSINET M14</b>						
Résultats reportés		6 429,05		3 846,93	0,00	10 275,98
Opérations de l'exercice	16 419,12	20 683,10	19 146,70	16 191,15	35 565,82	36 874,25
<b>TOTAUX</b>	<b>16 419,12</b>	<b>27 112,15</b>	<b>19 146,70</b>	<b>20 038,08</b>	<b>35 565,82</b>	<b>47 150,23</b>
Résultats de clôture		10 693,03		891,38		11 584,41
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>16 419,12</b>	<b>27 112,15</b>	<b>19 146,70</b>	<b>20 038,08</b>	<b>35 565,82</b>	<b>47 150,23</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>10 693,03</b>		<b>891,38</b>		<b>11 584,41</b>

2°/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**- MÊME SÉANCE -**

**N°18.0103.06 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE - ZONE ARTISANALE**

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles VILARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE M14</b>						
Résultats reportés		0,00		7 861,34	0,00	7 861,34
Opérations de l'exercice	214 245,45	214 245,45	115 534,23	107 672,89	329 779,68	321 918,34
<b>TOTAUX</b>	<b>214 245,45</b>	<b>214 245,45</b>	<b>115 534,23</b>	<b>115 534,23</b>	<b>329 779,68</b>	<b>329 779,68</b>
Résultats de clôture						
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>214 245,45</b>	<b>214 245,45</b>	<b>115 534,23</b>	<b>115 534,23</b>	<b>329 779,68</b>	<b>329 779,68</b>
<b>Résultats définitifs</b>						

2°/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**- MÊME SÉANCE -**

**N°18.0103.07 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE - MULTIPLE RURAL À DÉGAGNAC**

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles VILARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL A DEGAGNAC M14</b>						
Résultats reportés		0,00		0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Résultats de clôture						
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultats définitifs</b>						

2°/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**- MÊME SÉANCE -****N° 18.0103.08 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 - BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2017 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget principal :

**AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL CC Cazals-Salviac**

Excédent d'exploitation	<b>1 223 570,72 €</b>
-------------------------	-----------------------

**POUR MEMOIRE**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	376 532,62 €
--	--------------

Résultat d'investissement antérieur reporté	- 521 437,05 €
---	----------------

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12**

Solde d'exécution de l'exercice (R-D)	52 176,46 €
---------------------------------------	-------------

Solde d'exécution cumulé (001 R)	- 469 260,59 €
----------------------------------	----------------

**RESTES A REALISER AU 31/12**

Dépenses d'investissement	- 1 239 407,00 €
---------------------------	------------------

Recettes d'investissement	1 068 273,00 €
---------------------------	----------------

Solde	- 171 134,00 €
-------	----------------

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12**

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 469 260,59 €
------------------------------------	----------------

Rappel du solde des restes à réaliser	- 171 134,00 €
---------------------------------------	----------------

Besoin de financement total	- 640 394,59 €
-----------------------------	----------------

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice	847 038,10 €
------------------------	--------------

Résultat antérieur	376 532,62 €
--------------------	--------------

Total à affecter	1 223 570,72 €
------------------	----------------

**AFFECTATION**

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2018)	- <b>640 394,59 €</b>
--	-----------------------

2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2018)	- 230 000,00 €
--	----------------

3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 (ligne 002)	<b>353 176,13 €</b>
--	---------------------

**- MÊME SÉANCE -****N° 18.0103.09 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 - BUDGET ANNEXE - RÉSEAU DE CHALEUR ET CHAUFFERIE**

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2017 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget annexe :

**AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE**

Excédent d'exploitation	<b>16 315,97 €</b>
-------------------------	--------------------

**POUR MEMOIRE**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	6 915,55 €
--	------------

Résultat d'investissement antérieur reporté	19 533,80 €
---	-------------

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12**

Solde d'exécution de l'exercice (R-D)	4 471,00 €
---------------------------------------	------------

Solde d'exécution cumulé (001 R)	24 004,80 €
----------------------------------	-------------

**RESTES A REALISER AU 31/12**

Dépenses d'investissement	- €
---------------------------	-----

Recettes d'investissement	- €
---------------------------	-----

Solde	<u>- €</u>
-------	------------

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12**

Rappel du solde d'exécution cumulé	24 004,80 €
------------------------------------	-------------

Rappel du solde des restes à réaliser	- €
---------------------------------------	-----

Besoin de financement total (excédent)	<u>24 004,80 €</u>
--	--------------------

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice	9 400,42 €
------------------------	------------

Résultat antérieur	6 915,55 €
--------------------	------------

Total à affecter	<u>16 315,97 €</u>
------------------	--------------------

**AFFECTATION**

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2018)	- €
--	-----

2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2018)	- <b>6 202,00 €</b>
--	---------------------

3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 (ligne 002)	<b>10 113,97 €</b>
--	--------------------

**- MÊME SÉANCE -****N° 18.0103.10 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 - BUDGET ANNEXE - MULTIPLE RURAL À FRAYSSINET-LE-GÉLAT**

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2017 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget annexe :

**AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL FRAYSSINET**

Excédent d'exploitation	<b>6 429,05 €</b>
-------------------------	-------------------

**POUR MEMOIRE**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	6 429,05 €
--	------------

Résultat d'investissement antérieur reporté	3 846,93 €
---	------------

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12**

Solde d'exécution de l'exercice (R-D)	-	2 955,55 €
---------------------------------------	---	------------

Solde d'exécution cumulé (001 R)		891,38 €
----------------------------------	--	----------

**RESTES A REALISER AU 31/12**

Dépenses d'investissement	-	€
---------------------------	---	---

Recettes d'investissement	-	€
---------------------------	---	---

Solde	-	€
-------	---	---

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12**

Rappel du solde d'exécution cumulé		891,38 €
------------------------------------	--	----------

Rappel du solde des restes à réaliser	-	€
---------------------------------------	---	---

Besoin de financement total (excédent)		891,38 €
--	--	----------

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice		4 263,98 €
------------------------	--	------------

Résultat antérieur		6 429,05 €
--------------------	--	------------

Total à affecter		10 693,03 €
------------------	--	-------------

**AFFECTATION**

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2018)	-	€
--	---	---

2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2018)	-	<b>5 057,00 €</b>
--	---	-------------------

3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 (ligne 002)		<b>5 636,03 €</b>
--	--	-------------------

**- MÊME SÉANCE -****N° 18.0103.11 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 - BUDGET ANNEXE - ZONE ARTISANALE**

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2017 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 ;

Constatant qu'il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat pour les budgets annexes d'aménagement qui constituent des stocks ;

Arrête les soldes comme suit au budget annexe :

**AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE**

Excédent d'exploitation	-	€
-------------------------	---	---

**POUR MEMOIRE**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	-	€
--	---	---

Résultat d'investissement antérieur reporté		7 861,34 €
---	--	------------

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12**

Solde d'exécution de l'exercice (R-D)	-	7 861,34 €
---------------------------------------	---	------------

Solde d'exécution cumulé (001 R)		- €
----------------------------------	--	-----

**RESTES A REALISER AU 31/12**

Dépenses d'investissement	-	€
---------------------------	---	---

Recettes d'investissement		- €
---------------------------	--	-----

Solde		- €
-------	--	-----

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12**

Rappel du solde d'exécution cumulé	-	€
------------------------------------	---	---

Rappel du solde des restes à réaliser		- €
---------------------------------------	--	-----

Besoin de financement total		- €
-----------------------------	--	-----

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice	-	€
------------------------	---	---

Résultat antérieur		- €
--------------------	--	-----

Total à affecter		- €
------------------	--	-----

**AFFECTATION**

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2018)	-	€
--	---	---

2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2018)	-	€
--	---	---

3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget principal 2018 (ligne 002)	-	€
--	---	---

**- MÊME SÉANCE -****N° 17.0203.XX – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 - BUDGET ANNEXE - MULTIPLE RURAL À DÉGAGNAC**

Sans objet



## - MÊME SÉANCE -

**N° 18.0103.12 – SUBVENTIONS 2018**

Monsieur le Président informe le conseil de communauté des demandes de subventions reçues de la part d'associations locales dont les activités entrent dans le champ des compétences transférées par les communes à la communauté de communes.

Il indique que les propositions d'attribution de subventions sont issues du travail d'instruction des dossiers de demandes, réalisé par les commissions concernées. Le Président demande aux élus administrateurs de certaines associations de quitter la salle au moment du vote relatif à l'association en question.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- décide de maintenir le dispositif d'aide au transport pour les sorties pédagogiques, culturelles et sportives sous la forme suivante : prise en charge directe à 100% des frais de transport à la piscine ; prise en charge à 75% des frais de transport des séjours et des sorties pédagogiques, culturelles et sportives, sur présentation des factures par les coopératives scolaires, APE, amicales laïques ou autre association support, plafonnée à 1 500 euros par regroupement pédagogique intercommunal (les écoles de Salviac comptant pour un RPI) ;
- décide, pour le cas particulier de Bambin'ado, de prendre en compte de manière lissée sur 3 années, les contraintes réglementaires qui induisent des augmentations du coût de gestion, notamment pour la crèche ;
- décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2018 selon le tableau annexé.

A quitté la salle et n'a pas pris part au vote pour l'association concernée l'administratrice suivante : Mme Bénazéraf Catherine.

**N° 18.0103.12 – ANNEXE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018**

compétence	SUBVENTIONS - Article 6574	Vote 2018	Voix
Tourisme	Office de Tourisme fonctionn + personnel	80 200	unanimité
Tourisme	L'Art et la bannière	1 000	unanimité
<i>Tourisme</i>	<i>sous-total Tourisme</i>	<i>81 200</i>	
Enfance & Jeunesse	Bambin'ado (crèche + ALSH + RAM)	143 000	unanimité
Enfance & Jeunesse	Écoute s'il joue (crèche Gourdon)	2 000	unanimité
Enfance & Jeunesse	Coopératives scolaires et APE sorties péda	6 000	unanimité
Enfance & Jeunesse	Atelier Danse (hip-hop enfance)	2 500	unanimité
Enfance & Jeunesse	Cavaliers Bois Beaulieu (enfance)	500	unanimité
Enfance & Jeunesse	Entente Cazals-Montcléra (école de foot)	2 500	unanimité
Enfance & Jeunesse	Tennis Club Salviac (enfance)	1 000	unanimité
<i>Enfance &amp; Jeunesse</i>	<i>sous-total Enfance &amp; Jeunesse</i>	<i>157 500</i>	
Culture	Animation et Culture (musique classique)	3 000	unanimité
Culture	Appach (danse)	1 900	unanimité
Culture	Association La Bibliothèque (Ostal)	500	unanimité
Culture	Ateliers des Arques (arts plastiques)	5 000	unanimité
Culture	Los Barjacaires (Occitanie)	1 000	unanimité
Culture	Chercheurs d'étoiles (théâtre)	2 600	unanimité
Culture	Cinéma Gindou	13 500	unanimité
Culture	Cie Acétès (théâtre)	7 000	unanimité - 1 voix contre
Culture	Faits et Gestes (danse contemporaine)	13 000	unanimité

Culture	Jeunesses Musicales en Pays Bourian (scol)	2 200	unanimité
Culture	La Marotte (musique actuelle)	800	unanimité
Culture	Lectures au Cantou (biblioth Cazals)	700	unanimité
Culture	Musique au coin de la rue (école musique)	14 000	unanimité
Culture	Musique en Bouriane (musique classique)	4 000	unanimité
Culture	Par mots et par livres (biblioth Salviac)	2 000	unanimité
Culture	Patrimoine & culture (biblioth Frayssinet)	1 000	unanimité
Culture	Un train peut en cacher un autre (arts pla.)	1 000	unanimité
<i>Culture</i>	<i>sous-total Culture</i>	<b>73 200</b>	
Action sociale	Les Jardiniers Bourians	15 800	unanimité
Action sociale	Mutuelles coup dur Salviac	500	unanimité
Action sociale	AIL Midi-Pyrénées	1 500	16 voix pour
Action sociale	A.D.I.L.	1 037	unanimité
Action sociale	Urgence Ligne POLT	300	Voté séance 28/01/18
<i>Action sociale</i>	<i>sous-total Action Sociale</i>	<b>19 137</b>	
<i>Communication</i>	<i>Idétorial</i>	<i>1 500</i>	<i>unanimité</i>
<i>Communication</i>	<i>Quercy d'Aujourd'hui (Blog Bourian)</i>	<i>400</i>	<i>unanimité</i>
<i>Communication</i>	<i>sous-total Communication</i>	<b>1 900</b>	
<b>Article 6574</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>332 937</b>	

**- MÊME SÉANCE -**

**N° 18.0103.13 - CONVENTION AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF (CDOS) DU LOT POUR L'AIDE À LA PRATIQUE SPORTIVE**

Le Président donne connaissance du dispositif d'aide à la pratique sportive mis en place au niveau départemental par le Comité olympique et sportif (CDOS), en partenariat avec les services de l'État (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, DDCSPP), en vue de favoriser la pratique sportive.

Ce dispositif permet aux familles, selon leur quotient familial, de bénéficier d'une aide directe au paiement de leurs activités sportives (adhésion, licence, cours etc.). Le Président propose de participer à ce dispositif à hauteur de 2 000 euros annuels et de signer une convention avec le CDOS du Lot pour sa mise en œuvre pour les habitants de la communauté de communes.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- donne pouvoir au Président ou son représentant en vue de la signature d'une convention avec le Comité départemental olympique et sportif du Lot, pour la mise en œuvre du dispositif d'aide à la pratique sportive, avec une participation financière annuelle de 2 000 € ;
- décide d'inscrire le montant de cette participation au budget primitif.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Ont signé les membres présents.**